DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_154-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 10novembre 2025 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints ;
M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, M Charles GUINEZ, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
EXCUSÉ : M Jean Robert PAGES donne pouvoir à M GUINEZ,
ABSENTS : Mme Virginie DUMONT
Mme Camille BOSSARD
M Pascal MAUDET-CARRION
Mme Valérie BROSSE
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2025-154 – Intercommunalité – Présentation du schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

La révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : une obligation réglementaire Le SDAHGV est la déclinaison départementale de la politique de l'État en faveur de l'accueil des gens du voyage.
Engagé conjointement par l'État et le Conseil départemental, il est rendu obligatoire par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage dont l'article 1 précise : « Dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées. »

L'étude d'opportunité : une concertation locale autour de l'implantation des équipements
L'élaboration du nouveau schéma 2026-2032 (faisant suite au Schéma 2020-2025) s'est basée sur un processus de diagnostic et d'évaluation des besoins qui a permis de définir des orientations pour les politiques locales et départementales relatives aux gens du voyage.
Afin de mener ces travaux, les services de l'État et du Département se sont appuyés sur le GIP AGV35 pour conduire la concertation au niveau départemental.

En parallèle, en 2023, la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné a sollicité le GIP AGV35 pour mener une étude d'opportunité afin de réévaluer les prescriptions du schéma 2020-2025. Le diagnostic territorial de l'étude a permis de dégager des hypothèses d'implantation d'équipements dont l'une a reçu un avis favorable du Bureau communautaire le 19 juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_154-DE

Les prescriptions du Schéma 2026-2032 pour le Val d'Ille-Aubigné

Le Schéma départemental contient 18 fiches territoriales et 44 fiches actions thématiques.
Pour le Val d'Ille - Aubigné, les prescriptions du Schéma reprennent celles de l'étude d'opportunité présentée au Bureau du 19 juillet 2024 :
1. Melesse : création de 4 terrains familiaux locatifs ou équivalents (logements adaptés PLAI ou terrains aménagés)
2. La Mézière : création d'une aire de grands passages de petite capacité (1 Ha)
3. Saint-Aubin d'Aubigné : création de 2 terrains familiaux locatifs ou équivalents (logements adaptés PLAI ou terrains aménagés)

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux EPCI pour la réalisation des équipements à partir de l'approbation du schéma.

D'autre part, il est attendu de l'EPCI une implication sur les thématiques suivantes :
-Terrains privés propriété de gens du voyage : prise en compte des besoins dans les documents d'urbanisme
(PLUi, PLH…).
- Développement social : poursuite de la démarche d'animation du projet social de l'aire de Melesse
- Gouvernance du schéma et du GIP AGV35 : poursuite de la participation de l'EPCI dans les instances de gouvernance du schéma (Commission consultative, comité technique du schéma, conseil d'administration du GIP AGV35, etc.)

Les études de programmation et de faisabilité : une nouvelle étape pour engager la création des équipements Des études sont engagées avec un Bureau d'Etude afin de valider la faisabilité réglementaire, technique et financière des équipements préconisés sur les 3 sites repérés.

En parallèle, un diagnostic social sera mené début 2026 par le GIP AGV35 afin de confirmer le besoin identifié et de préciser la configuration des équipements par rapport au profil des ménages.

Calendrier
Un avis consultatif des EPCI et des communes concernées est attendu pour le 7 janvier 2026
La commission consultative départementale se prononcera le 19 janvier 2026
Le schéma sera définitivement adopté à l'issue de la session départementale de février 2026 puis entériné par un arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. EMETTRE un avis favorable dans le cadre de la consultation, sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2032

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD